



HISTOIRE...

1922... L'arrivée de l'électricité à Saint-Eusèbe

● Texte de Marcel CADOUX

UN PEU D'HISTOIRE

Dans l'antiquité, les hommes se servaient de la lampe à huile.

Aux 17^e et 18^e siècles, Les gens s'éclairaient à la bougie ou avec des lampes à huile.

Dans les villes, à partir de la houille on produisait du gaz manufacturé (gaz de ville).

1- Comme tous ceux de sa génération, les hommes ont été mobilisés pour la guerre de 1914.1918. Pour eux c'était la Grande Guerre. En 1939-45, c'était la Guerre.

2- En Savoie, le pêle. Chambre principale d'une maison, située à coté de la cuisine et servant de salle à manger et chambre à coucher. On y place un poêle en hiver (Constantin).

Le sens de «chambre chauffée» du mot poêle est attesté en français jusqu'au XVII^e siècle, du latin «pensilis «qui pend, pend, suspendu...» Le Pêle : la chambre principale d'une maison (dans le Beaufortain) petite chambre chauffée par un poêle.

PRÉAMBULE

«C'était il y a bien longtemps...

Dit grand- père, quand tu étais petit comment vous faisiez pour vous éclairer ? Quand tu étais plus grand l'électricité existait-elle ? Comment vous faisiez, pour vous éclairer dans l'écurie, dehors....

Mon petit, les autres coups (c'était une de ses phrases favorites quand il parlait de l'ancien temps) on s'éclairait à la bougie ou à la lampe à huile. Le soir on mangeait de bonne heure. On s'éclairait avec les flammes de la cheminée.

On veillait un peu, puis on allait se coucher. On ne lisait pas, il n'y avait pas la radio, ni les trucs (télévisions) qui font du bruit. On économisait la lumière car les bougies et l'huile des lampes coûtaient chers.

Avant la Grande Guerre (1) on a parlé de l'éclairage électrique à Saint-Eusèbe...

Puis pendant la Grande Guerre (1) on a eu d'autres soucis. La mobilisation, les femmes qui étaient toutes seules pour faire tourner la ferme et élever les enfants, l'annonce des morts, le retour des blessés tout cassés, les réquisitions de chevaux et de foin pour l'armée, les bêtes pour la boucherie, le mildiou.... et tous les ennuis habituels.

C'est après la Grande Guerre que Saint-Eusèbe a pu enfin avoir l'électricité dans les maisons.

Au dessus de la porte des maisons, il y avait une boîte et un fil conduisait et une lampe au milieu du «pêle (2)». On allumait quand c'était bien nuit, car ça coûtait cher. On montait se coucher avec des bougies. Dehors, au bord des routes, il y

avait au moins un poteau d'éclairage dans les villages, les hameaux, vers la mairie et la fruitière, l'église..

Et puis jusqu'à la Guerre ça s'est amélioré. Il y a eu le problème des gros poteaux en acier qui ont pris des mètres carrés de terre»...

LES PRÉCURSEURS

L'énergie électrique, que l'on appellera «houille blanche» a pris son essor dans les Alpes du Nord. Les montagnes hautes, les vallées vertes, les pluies abondantes, la neige ou la glace réservoir d'eau, des lacs de stockage une chute et voila le «carburant» pour produire de l'énergie. Les moulins à grains puisaient déjà leur énergie en faisant tourner leur installation grâce à des roues à aube.

Un des précurseurs Aristide Berges, ariégeois et centralien inventif, profita d'une chute d'eau de 200 mètres, pour installer le 28 septembre 1869, à Lancey en Savoie une turbine, pour faire fonctionner mécaniquement des installations industrielles.

Dix ans plus tard, l'ingénieur bracha une génératrice électrique sur son installation.

Il co-signa ainsi à la fois le décès du monopole de la houille en tant que source énergétique et l'acte de naissance de la «houille blanche» comme force motrice. A cette même époque, Svan et Edison mettaient au point la lampe Edison.

DANS LES ALPES DU NORD

A cette même période, en 1882 l'ingénieur Louis Dumont, à Bellegarde sur Valserine dans l'Ain, se lance dans la construction d'une usine hydro-électrique pour l'alimentation de l'industrie.

Deux ans plus tard, Bellegarde possédait un éclairage électrique public bien avant l'heure, bien avant les grandes villes de France. Une première.

Pas d'accord, répondent les habitants de la Roche-sur-Foron, ce sont nos ancêtres qui sont les véritables pionniers. Il exploitèrent, bien avant les autres, une chute d'eau sur le Foron pour illuminer notre ville. «C'est la première ville d'Europe électrifiée avant Paris, Londres, Berlin, Moscou... Elle possédait l'éclairage public de ses places, rues, commerces...



Un transformateur électrique.



HISTOIRE...



Qui a raison ? Le débat reste ouvert. Cependant il n'est pas contestable que nos Alpes possédaient, les premiers, des réseaux complets de distributions électriques.

L'électricité à la Roche-sur-Foron en Haute-Savoie.

Laissons parler Pierre Giffard, dans le Figaro du 16 décembre 1885.

«L'eau part du réservoir, tombe dans un tuyau en tôle long de 156 m et large de 62 cm. Elle est amenée sur une turbine de système Girard, de la force de 45 chevaux, laquelle actionne une machine dynamo du système Thury (...) Le courant parcourt un câble de 2000 m environ (avec le retour, 4000 m) sur des poteaux munis d'isolateurs (...). Au-dessus de la porte de chaque abonné, le câble fournit une dérivation qui entre dans la boutique,, dans le bureau ou dans les appartements privés...»

L'ÉLECTRIFICATION A SAINT-EUSEBE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 1912 monsieur le Maire soumet au Conseil une lettre du 1^{er} octobre de M. Ripert, ingénieur 1, rue du Puit Guillot à Lyon

1^o/ en vue de l'éclairage électrique de la commune de Saint-Eusebe. Le maire fait connaître les pourparlers qu'il a engagé à ce sujet et les renseignements qui lui ont été fournis par M. Ripert.

Le plan présenté au Conseil présente les propositions relatives à la vente de l'énergie électrique pour l'éclairage privé et le distribution de la force motrice, soit au compteur, soit à forfait.

La durée de la concession, le montant des redevances qui seront dues pour l'occupation du domaine public communal, toutes les autres

conditions concernant notamment l'exécution des travaux, la propriété des installations, le rachat, les déchéances, le cautionnement et le jugement des contestations étant réglées par le cahier des charges type annexé.

Le Conseil :

Considérant qu'une distribution d'énergie électrique à Saint-Eusèbe, soit pour l'éclairage, soit pour la force motrice, rendra le plus grand service à la population.

Considérant que les propositions faites par M. Ripert sont avantageuses pour la commune.

Autorise M. le Maire :

1. - *A demander à l'Administration de faire procéder de suite à une enquête sur le projet présenté pour la distribution de l'énergie électrique à Saint-Eusèbe,*

2. - *Et si les résultats de cette enquête sont favorables, à traiter avec M. Ripert aux conditions ci-dessus proposées.*

L'opération se présentait bien. Tout pouvait aller très vite.

Hélas tout a été suspendu en Août 1914 lors de la déclaration de guerre. La Grande Guerre (1) qui ne devait se terminer que le 11 novembre 1918 en faisant 1.400.000 morts, 2.800.000 blessés, 740.000 mutilés, des dégâts considérables, une économie exsangue.

Les hommes étaient au Front, les femmes restées au pays ont toutes participé à l'effort de guerre. Les cultivatrices cultivaient leurs terres pour fournir de l'alimentation. Les ouvrières des villes remplaçaient souvent «leurs hommes» dans les usines d'armement... Tous les valides ont coopérés.

A la fin de l'année 1918, ceux qui sont rentrés indemnes ont reconstruit leurs villes, leurs villages dont certains ont été rayés de la carte. Il a fallu qu'ils reconstruisent leur pays, leurs villes ou leurs villages, leurs maisons, et aussi SE reconstruire après les traumatismes qu'ils ont vécu.. Le problème de l'électrification de Saint-Eusèbe n'était pas leur priorité absolue et on peut les comprendre aisément.

ENFIN EN 1919 TOUT REDÉMARRE.

Lors de la séance du Conseil du 4 mai 1919, le conseil municipal autorise M. le Maire de reprendre les négociations pour l'éclairage électrique, celles-ci ayant «été suspendues pour cause de guerre.



Le transformateur électrique du Chef-Lieu qui sera prochainement détruit et remplacé.

Le 23 mars 1920 ; suite à la lettre du 17 février de M. Ripert, le projet (d'avant la guerre) ayant été mis à jour, le Conseil :

- *considérant que la commune a déjà commencé des pourparlers avec M. Ripert avant au sujet de l'éclairage,*

- *considérant que l'intérêt communal demande à ce que les négociations soient continuées,*

- *considérant que les propositions faites ne sont pas hors de proportion avec la hausse actuelle de la main d'œuvre et des matières premières,*

Est d'avis d'accepter les propositions faites par M. Ripert dans sa lettre du 17 février 1920, soit :

- *un relèvement de tarif de 0.05 franc le Kw pour les installations avec compteurs,*

- *de 3.00 francs par lampe pour les installations à forfait,*

- *de 0.15 franc la bougie an pour les installations au limiteur,*

- *de 10% en moyenne pour le surplus,*

- *et de 25% en moyenne pour les prix de construction.*

Ainsi étant délibéré.

Le 21 novembre 1920, le Maire expose qu'il a reçu de M. Meynier un mandat (une facture) de 150 francs pour la préparation d'un avant projet de réseau électrique... à Saint-Eusèbe. Il ajoute que cette somme est légitimement due.

M. le Maire indiquant qu'il n'y a pas de fonds spéciaux et la dépense n'ayant pas été prévue, il propose de voter cette somme sur les fonds disponibles, en particulier sur les fonds communs des contributions indirectes.



HISTOIRE...

L'arrivée de l'électricité à Saint-Eusèbe

Le Conseil :

- considérant qu'il convient de rétribuer M. Meynier...
- Vote la dite somme de 150 francs...

TOUT S'ACCÉLÈRE

Le 5 décembre 1920, le Maire Alexis Bouchet convoque une session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Eusebe au sujet de la création d'un syndicat (intercommunal) pour l'éclairage électrique.

Le Maire donne lecture d'une note de M. le Maire de Seyssel au sujet de la création d'un syndicat pour l'éclairage électrique.

Le Conseil,

- Vu la loi du 5 avril 1884 sur les syndicats de communes,
- Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, et la circulaire sur l'utilisation généralisée de l'énergie électrique,

Après avoir pris les avis des municipalités de Seyssel, Desingy, Bassy, Challonges, Usinens, Clermont, Droisy, Menthonnex-sous-

Clermont, Thusy, Bonneguette, Crempigny, Saint-Eusèbe, Vallières, Sion, Versonnex, Saint-André, également en instance de syndicat.

DECIDE :

1. de constituer avec les dites communes un syndicat ayant pour objet l'établissement et la concession d'une distribution d'énergie électrique sur leur territoire,
2. D'affecter au dit syndicat les ressources suffisantes et vote aujourd'hui les cinq centimes prévus par l'article 176 de la loi,
3. Décide de laisser au comité du syndicat, le soin de déterminer, chaque fois que besoin sera, à la majorité, la part de chaque commune dans les dépenses qui sont engagées par le dit syndicat, la part fixée devenant une dépense obligatoire pour la commune désignée,
4. Le syndicat est formé pour une durée illimitée,
5. Le siège de l'association syndicale est fixé à la maison commune de Seyssel,
6. Le receveur du syndicat sera le receveur de la commune de Seyssel. Ainsi délibéré.

Le 30 janvier 1921, nouvelle session extraordinaire du conseil municipal. Le Maire donne connaissance au Conseil d'une note de M. le Préfet demandant si le Conseil maintient sa première intention de s'affilier au syndicat pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de distribution d'énergie électrique.

Le Conseil, après avoir délibéré :

- Maintient son adhésion à la formation du dit syndicat d'énergie électrique,

- et maintient d'affecter au dit syndicat les ressources suffisantes et vote aujourd'hui les cinq centimes spéciaux prévus par l'article 176 de la loi.

Ainsi est délibéré. Voté à l'unanimité, le conseil, placé sous la présidence de Alexis Bouchet est au complet.

Le 20 novembre 1921, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de faire prendre une délibération pour que le futur Syndicat Intercommunal d'Electricité puisse solliciter du Préfet l'autorisation d'emprunter la somme de 1 million de francs qui lui est nécessaire pour construire son réseau de distribution.

Le montant de la participation de la commune de Saint-Eusebe pour la construction du réseau s'élèvera à 70 400 francs.

La Régie ou le Syndicat de Seyssel est né.

Le 4 février 1923, le maire indique que plusieurs maisons isolées et non desservies demandent à bénéficier de l'éclairage.

Ainsi que l'exécution du projet de distribution d'énergie électrique établi et en construction par les soins du syndicat laisse plusieurs maisons isolées dans la commune. Que les propriétaires ainsi isolés réclament énergiquement l'éclairage comme leurs compatriotes, vu qu'ils sont imposés dans les mêmes conditions. Le Conseil pour droit à leur demande déclare faire participer la commune à la dépense supplémentaire que va nécessiter la conduite de l'énergie à ces maisons isolées.

Dont acte.

SARL ALVES
Maçonnerie

Le Pisseux - 74540 SAINT-SYVESTRE
Tél. : 04 50 68 22 14 - Fax : 04 50 68 22 14
Port. : 06 09 59 78 45
alves.maconnerie@cegetel.net

DIMENSION HABITAT
Créateur de maisons à ossature bois

Une maison unique
des possibilités de personnalisation infinies.

Parc Altaïs - 68 rue de Cassiopée - 74650 Chavanod
Tél : +33 (0)4 50 10 12 80 - contact@dimensionhabitat.com
www.dimensionhabitat.com



HISTOIRE...

Le 10 avril 1923, tout a du bien se passer pour les précurseurs aussi le Maire indique que «des retardataires, les communes de Sillingy, Mésigny, la Balme de Sillingy, Salles, Contamines-Sarzin Musiéges, Choisy, Avregy, demandent à adhérer au syndicat d'électricité». Le conseil est d'accord aux conditions suivantes :

1. - les susdites communes créent les ressources nécessaires, tenant compte du fait de la part contributive de l'Etat en application des lois, décrets et règlements en vigueur.

2.2.- Que le réseau de distribution d'énergie des communes ci-dessus soit subventionné par l'Etat sous forme de subvention à fond perdu, d'avances à long terme et faible taux dans la même proportion que les premières communes.

3.3 - qu'en cas où les conditions ci-dessus ne seraient pas remplies, les communes susdites, créées les ressources nécessaires amorties par des centimes créés et recouverts spécialement, ou des surtaxes sur consommations pendant la durée de l'amortissement.

Le Conseil est d'accord, «mais on ne va pas, quand même payer pour les retardataires».

Le 7 septembre 1929, pour faciliter le nécessaire transport des énergies, le Préfet avait pris un arrêté en date 17 août 1925 pour le passage d'une ligne électrique haute tension sur le commune de Saint-Eusebe. «Avec leurs ferrailles, ils vont nous «gâcher» nos champs, disaient les anciens. Le conseil délibère et déclare que la construction de la ligne est utile et qu'il convient de l'accepter en tenant compte des réclamations formulées au procès-verbal d'enquêtes.

L'électricité rendant de plus en plus de service, elle devient bien vite indispensable,

Le 19 janvier 1931, le conseil présente un projet complémentaire d'électrification, présenté par la Régie d'Electricité, en vue d'assurer l'alimentation des maisons isolées restant à desservir sur la commune. Le maire fait connaître que ces travaux consistent, notamment en l'établissement :

1. - d'une ligne H.T. de Corelle à l'Ancien Chef-Lieu

2. - d'un poste transformation à l'Ancien Chef-Lieu

3. - de lignes basses tension pour alimenter, Pré Carré, Merluz, Santilly, les Bettes, les Morges, vers Nulle

4. - et que le montant ceux-ci ont été chiffré à la somme de 65 000 francs. Il fait connaître que le Syndicat, fait un projet d'ensemble pour obtenir des prix et de subventions, auxquelles la commune de Saint-Eusèbe aura une distribution proportionnelle au montant des travaux.

Accord du Conseil.



Les locaux d'Energie et Services de Seyssel à Seyssel (Haute-Savoie).

1921 : création du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel. Les communes adhérentes (dont Saint-Eusebe) confient le pouvoir concédant au syndicat. Le syndicat décide de confier l'établissement et l'exploitation de ses réseaux électriques à une régie d'après le décret d'octobre 1917..

1946 : Nationalisation des 2000 compagnies privées d'électricité Création d'E.D.F. Les régies d'électricité peuvent se maintenir en «l'état». Après quelques modifications de noms ou de statuts (1950, 1985, 1993), La régie continue.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la société d'économie mixte locale «énergie et services de SEYSEL «est substituée à la régie d'électricité.

Actuellement les représentants de la Commune de Saint-Eusèbe auprès de Syndicat d'électricité sont Michel Verboux (titulaire) et Jean-François Périssoud (suppléant).

Réf. : Archives de la commune de Saint-Eusebe.
L'énergie des montagnes. Edf

**EN VENTE
DÈS LE JEUDI MATIN**

heβδο
des **Savoie**

3 rue André de Montfort
B.P. 409

74154 RUMILLY CEDEX
04 50 01 10 06

Fax 04 50 64 59 29

hebdodessavoie@wanadoo.fr

**POUR TOUS
VOS IMPRIMÉS**

 **DUCRET**